

VD_GERICHTE JE12.038366 vom 3. Dezember 2013

VD Tribunal cantonal, 2013-12-03, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_JE12.038366

FR: VD_GERICHTE JE12.038366 du 3 décembre 2013

IT: VD_GERICHTE JE12.038366 del 3 dicembre 2013

Erwägungen

E. 1

Le 18 septembre 2012, la Z. _____ a saisi la Justice de paix du district de l'Ouest lausannois d'une requête de preuve à futur dirigée contre Q. _____ dont les conclusions, prises sous suite de frais et dépens, sont les suivantes : « I. que la requête de preuve à futur est admise.

- 3 - II. qu'en conséquence, un expert est désigné avec pour mission de répondre aux questions suivantes :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.